



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26

N° 4 – FINANCES

**Saint-Jean-de-Luz
Animations et
Commerces : budget
primitif 2024**

Rapporteur :

Eric Soreau, adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume Colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

Absents : Monique Labattut, conseillère municipale

Date de la convocation : 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 4 – FINANCES

Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces : budget primitif 2024

M. Soreau, adjoint, expose :

Le budget primitif 2024 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces (annexe) s'équilibre à la somme de 2 048 172,00€.

Il se répartit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 997 856,00 €	1 997 856,00€
INVESTISSEMENT	50 316,00 €	50 316,00 €
TOTAL	2 048 172,00 €	2 048 172,00 €

Ce budget primitif 2024 intègre les subventions communales suivantes :

- Subvention de fonctionnement 386 500€ (*identique à 2023*)
- Subvention Fêtes de la Saint-Jean 71 000€ (*identique à 2023*)
- Subvention Festival International du Film 43 000€ (*identique à 2023*)
- Subvention commerces 56 500€ (*identique à 2023*)
- Subvention Noël 53 000€ (*identique à 2023*)
- Feu d'artifice 15 000€ (*identique à 2023*)

Total : 625 000€ (*identique à 2023*)

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du budget primitif 2024 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces (annexe 3).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable du comité de direction de « *Saint Jean de Luz Animations et Commerces* » du 26 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale, ressources humaines* » du 27 mars 2024,
- Prend acte du budget primitif 2024 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces (annexe 3).
- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

